

**COMMUNE DE VERQUIGNEUL  
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2011**

\* \* \*

**CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2011**

\* \* \*

**- ORDRE DU JOUR -**

\* \* \*

**A) FINANCES**

- 1 Approbation de la procédure d'urgence
- 2 Construction d'un groupe scolaire et d'une médiathèque : autorisation d'emprunt de 600 000.00 €

\* \* \* \* \*

Suivant convocation du cinq décembre deux mil onze, le Conseil Municipal s'est réuni, en urgence, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, au lieu ordinaire de ses séances, le sept décembre deux mil onze à dix huit heures sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOULET Henri - Me VESELY Jocelyne - M. HAVEGHEER Dominique - M. DELVILLE Jean-Luc - M. MICHAUX Jean-Marc - M. MASINGUE Jean-Claude - M. SOETE Christian - M. DIERS Guy - M. BUISINE Hervé - M. BLOQUEZ Alain - Me DELBARRE Marylène - M. DUHAMEL Lubin

**EXCUSES** : M. VERDOUCQ Jean-Noël a donné procuration à M. HAVEGHEER Dominique  
M. CARRE Michel - M. DUPUICH Christian - Me DELANOE Josiane.

Madame DELBARRE Marylène est élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

\* \* \* \* \*

**1) APPROBATION DE LA PROCEDURE D'URGENCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de l'urgence à délibérer concernant la proposition de la Caisse des Dépôts d'un prêt à hauteur de 600 000.00 € pour le financement de la construction du groupe scolaire et de la médiathèque reçue le 5 décembre 2011 et valable jusqu'au 9 décembre 2011 et en raison des nombreux dossiers

en attente auprès de la Caisse des Dépôts, il a convoqué le conseil municipal dans un délai rapproché.

En application de l'article 2121-11 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence de cette convocation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la convocation d'urgence de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2011.

## **2) CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE MEDIATHEQUE : AUTORISATION D'EMPRUNT DE 600 000.00 €**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la construction du groupe scolaire et de la médiathèque inscrite au Budget Primitif 2011 sous le titre « Opération d'équipement N° 10 » voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 avril 2011, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 600 000.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations située 11, Parvis de Rotterdam 170, Tour Lilleurope 59777 EURALILLE afin de financer les travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations située 11, Parvis de Rotterdam 170, Tour Lilleurope 59777 EURALILLE un prêt d'un montant de 600 000.00 € suivant les caractéristiques ci-après :

| <b>Caractéristiques du prêt</b> | <b>Financement</b> |
|---------------------------------|--------------------|
| Montant du prêt                 | 600 000.00 €       |
| Durée                           | 15 ans             |
| Taux d'intérêt actuariel annuel | 4.51 %             |
| Taux annuel de progressivité    | 0.00 %             |
| Modalité de révision des taux   | Non révisable      |
| Indice de référence             |                    |
| Valeur de l'indice de référence | 0.00 %             |
| Différé d'amortissement         | Aucun              |
| Périodicité des échéances       | Annuelle           |
| Commission d'intervention       | 180.00 €           |

- D'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'une médiathèque,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt et notamment le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures trente minutes.

### - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- \*\*\*

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| <u>Nombre de conseillers</u> |           |
| En exercice :                | <b>16</b> |
| Présents :                   | <b>12</b> |
| Procuration :                | <b>1</b>  |
| Excusés :                    | <b>3</b>  |
| Votants :                    | <b>13</b> |
| <u>Date de convocation</u>   |           |
| 5 décembre 2011              |           |
| <u>Date de réunion</u>       |           |

Suivant convocation du cinq décembre deux mil onze, le Conseil Municipal s'est réuni, en urgence conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, au lieu ordinaire de ses séances, le sept décembre deux mil onze à dix huit heures sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOULET Henri - Me VESELY Jocelyne - M. HAVEGHEER Dominique - M. DELVILLE Jean-Luc – M. MICHAUX Jean-Marc - M. MASINGUE Jean-Claude –M. SOETE Christian - M. DIERS Guy – M. BUISINE Hervé – M. BLOQUEZ Alain - Me DELBARRE Marylène – M. DUHAMEL Lubin

**EXCUSES** : M. VERDOUCQ Jean-Noël a donné procuration à M. HAVEGHEER Dominique  
 - M. DELVIEL M. CARRE Michel – M. DUPUICH Christian – Me DELANOE Josiane.

- Madame DELBARRE Marylène est élue secrétaire de séance.

- \* \* \* \* \*

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Henri BOULET